

N.A.O 2012 ESH

Dernière mise à jour : 04-03-2012

Mauvais climat social aux ESH !

Le 15 décembre 2011, les collèges employeurs et salariés se sont rencontrés afin de tenter de parvenir à un accord concernant les salaires minimaux de la branche des ESH.

Les positions respectives des délégations employeurs et de toutes les organisations syndicales semblent, pour le moins, incompatibles !

D'un côté, la volonté de maintenir le pouvoir d'achat des employés de la branche.

D'un autre, la volonté de continuer le nivellement par le bas des salaires !

Pour les syndicats, la situation est claire, le simple maintien du pouvoir d'achat des personnels de la branche doit prendre en compte les paramètres suivants :

Les hausses successives du SMIC (+ 1.6 % en janvier et 2.1% en décembre 2011).

La future réactualisation du SMIC de janvier 2012.

Un taux d'inflation estimé à 2.5 % fin novembre.

L'investissement professionnel demandé aux personnels de la branche et la perte de leur pouvoir d'achat

Les diverses ponctions dont ils sont victimes suite aux mesures gouvernementales.

C'est pourquoi, ils ont fait une ultime proposition qui leur semble un minimum, voir à la limite de la décence : 2.5% pour tous les employés de la branche !

Le collège employeur se cantonne à sa politique de nivellement par le bas des salaires, oublie que la branche est prospère et fait remarquer que :

Dans certaines branches les minimaux sont fréquemment inférieurs au SMIC, que dans certains pays d'Europe, ce sont des baisses de salaire qui sont pratiquées, que les salariés de la branche des ESH jouissent d'une réelle sécurité de l'emploi, que la branche est génératrice d'emplois et que cela a un coût, que les négociations salariales subsistent dans chaque ESH, et enfin, que la crise fragilise les capacités financières des ESH.

Le collège employeur termine la session avec cette dernière offre :

Porter tous les coefficients qui seraient inférieurs au smic (1er janvier 2012) à ce niveau, 1.2 % pour les autres coefficients Un effort supplémentaire pour les catégories G5 et G6 estimé à + 0.2% (pour tendre vers le plafond de la sécurité sociale).

Une clause de revoyure programmée en juin (après les élections)

Les organisations syndicales savent que les ESH ont les assises financières propres à proposer des salaires décentés à leurs employés, ils refusent donc ce nouveau nivellement par le bas des salaires !

Elles dénoncent :

La perte de pouvoir d'achat des personnels de la branche. Proportionnellement un salarié embauché en 2012 à un minimum serait moins rémunéré qu'en 2011.

5 catégories qui se retrouvent au niveau du SMIC (EE-EQ-OE-OQ1 et G1)

Le nivellement par le bas des salaires constaté depuis quelques années.

Elles rappellent :

1 L'engagement de la fédération des ESH de maintenir le salaire du coefficient G1 (ex E2) à un niveau supérieur au SMIC !

2 que leur revendication est justifiée et qu'elle est économiquement raisonnable car pouvant être supportée par la branche des ESH ** Les ESH se sont engagées dans des démarches RSE.

Elles estiment ne pas pouvoir signer la dernière proposition des employeurs et pensent utile d'informer l'ensemble des personnels de la branche !